

Conseil du 14^{ème} arrondissement – séance du 5 mars 2018

Vœu relatif à la sensibilisation du grand public à l'importance de la biodiversité

déposé par les élu-e-s du groupe écologiste

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontrés que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIX^e siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant l'importance de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à la biodiversité, à l'intérêt de sa préservation et de sa connaissance, au fonctionnement d'un écosystème, aux moyens de protection de la biodiversité, de préservation, de conservation et de gestion de la nature ;

Considérant que la préservation de la biodiversité suppose de revoir les modes de consommation et de les adapter aux potentialités des écosystèmes ;

Considérant que le dernier Atlas de la nature à Paris réalisé par l'APUR date d'octobre 2006 ;

Considérant le programme de développement des atlas de la biodiversité communale (ABC) mis en place par le ministère de l'Environnement afin de sensibiliser et mobiliser les élu-es, les acteurs-rices socio-économiques et les citoyen-nes à la biodiversité.

Aussi, sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste, **le conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- Réalise un atlas de la biodiversité par arrondissement apportant une information naturaliste, notamment cartographique de la biodiversité de l'arrondissement et donne

des conseils pratiques aux Parisiennes et aux Parisiens pour préserver et développer la biodiversité près de chez soi,

- rédige une brochure destinée au grand public afin de réduire l'impact des modes de consommation individuelle sur la perte de biodiversité,

- réalise des panneaux afin d'identifier la variété de chaque arbre en particulier sur certains grands axes passants,

- réalise des expositions sur la faune et la flore de la Seine sur les berges piétonnisées.